



Arrêté 2026.02_01

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Autorisation préalable de pose de panneaux évenementiels temporaires sur le domaine public

Le Maire de Valdallière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande de Madame Aurélie TRUBLET, Directrice adjointe de la MFR La Florie à Vire Normandie, en date du 10 février 2026 visant à la pose de panneaux d'affichage en bordure de route pour annoncer les portes ouvertes de l'établissement organisées le samedi 14 mars 2026.

ARRÊTE

Article 1 :

L'établissement est autorisé à poser des akilus de 80cm x 120cm en bordure des routes aux entrées et sorties et/ou en des endroits passagers stratégiques dans les communes déléguées de Vassy et de Viessoix à partir du 2 mars 2026 pour annoncer les portes ouvertes de l'établissement organisées le samedi 14 mars 2026.

Ce dernier veillera à retirer toutes les affiches après la manifestation et laissera le domaine public en bon état, une semaine au plus tard après l'évènement.

Article 2 :

La présente autorisation est valable du 2 mars au 21 mars 2026.

Fait à Valdallière, le 12 février 2026

Le Maire,
Frédéric BROGNIART

Le Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.*
- *Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.*

